



Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 063-200071199-20230925-CCPL_2023_107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 15 septembre 2023
Date d'affichage : 15 septembre 2023

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Cerfs.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Gilles MAS

Absents :

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-107 : LECTURE PUBLIQUE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'INTEGRATION
DU RESEAU

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2021-59 du 29 mars 2021 relative aux modalités de fonctionnement du réseau de lecture publique,

Dans le cadre de la politique culturelle de Plaine Limagne, un réseau de lecture publique a été développé sur le territoire autour des 2 médiathèques intercommunales, composé de bibliothèques et points lecture communaux. Ces bibliothèques sont tenues par des bénévoles et animées par Plaine Limagne.

A ce jour, le réseau compte 4 points lecture : Artonne, Bussières-et-Pruns, Effiat et Saint-Agoulin. D'autres communes du territoire ont témoigné un intérêt pour intégrer le réseau de lecture publique mais ne remplissent pas les conditions fixées par la convention actuelle.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque bibliothèque et de favoriser leur intégration harmonieuse, il est proposé d'ajuster certains paramètres en fonction de plusieurs critères tels que la taille de la commune, la fréquentation, les usages et les services proposés :

- Adopter une amplitude horaire différenciée : 2h / semaine d'ouverture minimum (4h aujourd'hui)
- Allouer un budget d'acquisition différencié : 500 € / an maximum (500 € forfaitaire aujourd'hui)

Grâce à ces ajustements, le réseau de lecture publique sera plus souple et adaptable aux réalités de chaque point lecture communal. Ces mesures permettront de renforcer le réseau de lecture publique et de garantir un accès équitable et enrichissant à la culture et à l'information.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer les conventions avec les communes hôtes des bibliothèques ;
- d'autoriser le président à animer le réseau de lecture publique et à faire appel à des bénévoles pour assurer le bon fonctionnement des bibliothèques.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 03 octobre 2023
Le président,



Le président,
Claude RAYNAUD

A black ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES LAVOISÈRE" and "03200 AIGUEPERSE".